

sommet des toits, et les cadavres flottants des animaux domestiques. Granges, écuries, si solidement bâties en ces contrées, et beaucoup d'églises n'ont pu résister à la violence de ce déluge. Un grand nombre d'êtres humains ont péri, et la condition des survivants n'est guère moins à déplorer. Le bétail arraché aux flots se meurt faute de fourrage. La moisson et grangée, les champs ensemencés, tout est perdu. La plus riche des plaines, il y a à peine un mois, est devenue un marais affreux, destiné à gâcher pendant de longues années les marques de la dévastation. Et les ravages ne sont pas limités aux basses terres du Pô; partout les rivières se répandent hors de leur lit; les eaux couvrent la péninsule.

Plusieurs regardent cet immense désastre comme une punition du Ciel et nous sommes de ceux là. L'Italie, depuis plusieurs années a été le réceptacle de toutes les impiétés et de toutes les turpitudes. Elle est, on pourrait dire, la patrie des impiétés et des sociétés secrètes; tout ce que l'Europe et le monde entier contient d'ennemis jurés de Dieu et de l'Eglise est sûr d'être reçu à bras ouverts et honorés par les Italiens. Elle a donné naissance aux Garibaldiens, aux voleurs, aux assassins, et aux spoliateurs de l'Eglise. Son roi même, oubliant le noble sang qui coule dans ses veines, s'est allié à ces gens de sac et de corde et est venu établir son trône dans la sainte Cité des Papes.

Tous ces crimes ne pouvaient rester impunis, et Dieu semble avoir frappé de son bras vengeur cette terre souillée. Les philosophes attribueront à des causes naturelles, les pluies torrentielles et les inondations qui en ont été la suite; mais même en admettant ces causes naturelles, nous savons que le Tout Puissant est l'auteur de la nature, qu'il en est le maître, qu'il tient les causes entre ses mains et qu'il les dispose à son gré pour produire comme il Lui plaît. L'Italie a péché Dieu l'en punit tout comme il a puni la France, quoique par des moyens différents. Sans doute que la pluie est naturelle; mais c'est la Providence Divine qui la règle, et en dépit des explications des naturalistes nous persistons à voir dans les inondations des rivières de l'Italie un châtiment bien grand il est vrai, mais aussi bien mérité.

Nous ne nous réjouissons pas de ces malheurs, tout au contraire, nous plaignons sincèrement le pauvre coupable ainsi châtié; mais nous nous croyons obligés de rappeler que la justice de Dieu doit avoir son cours afin de forcer les hommes au repentir et de préparer leur conversion.

— La tranquillité et la paix qui paraissent si gravement compromise en France semblent vouloir renaître. La majorité conservatrice de l'Assemblée nationale s'est reconstituée. Le danger lui a donné le courage de se reformer en un tout compacte qui put la rendre capable de résister aux empiétements et aux tentatives destructives du radicalisme et de la Révolution.

Le 5 Décembre, l'Assemblée nationale était appelée à choisir un comité de 30 membres chargés de définir les conditions de la responsabilité ministérielle et de déterminer les attributions des pouvoirs publics. C'était une question vitale pour la paix de la France; et les conservateurs l'ont comprise ainsi. Aussi ont-ils fait tous leurs efforts pour maintenir leurs positions. Leur liste comprenait 19 conservateurs et 11 républicains, et ils ont réussi à la faire adopter par un vote qui leur a donné 28 voix de majorité.

— Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec est partie jeudi, le 5 courant, pour Rome. Elle est accompagnée de M. le Grand-Vicaire Hamel, recteur de l'Université Laval.

Les raisons qui ont engagé Sa Grâce à entreprendre ce pénible voyage dans une saison aussi difficile doivent être bien impérieuses. En effet, elles touchent aux questions les

plus vitales de la Religion catholique en ce pays. Depuis plusieurs mois, la presse religieuse se livrait à des polémiques ardentes sur ces questions; et par malheur quelques écrivains attaquaient grossièrement notre généreux clergé et même notre vénérable épiscopat au grand scandale de la population. D'un autre côté, le saint évêque de Montréal, usant d'un droit inaliénable et garanti par la constitution, avait, pour le plus grand bien de ses diocésains, divisé la ville de Montréal en un certain nombre de paroisses canoniques. Ce démembrement provoqua de nouvelles discussions. Enfin, en troisième lieu, on désirait établir une Université catholique à Montréal et l'on se proposait d'en faire la demande au Saint-Siège et à la Législature locale. Les débats reprirent à ce sujet une vigueur inquiétante. C'est alors que Mgr l'Archevêque se décida à soumettre ces questions à la plus haute autorité, à la Cour romaine elle-même. Nous espérons que Sa Grâce rapportera du centre de la catholicité cette paix précieuse dont la population de cette Province jouissait naguère.

Il est aussi rumeur que Mgr l'évêque des Trois Rivières doit également partir pour Rome. *Nous souhaitons un heureux voyage aux vénérables voyageurs.*

— Nos représentants à la Chambre Locale se sont mis sérieusement à l'œuvre. Comme toujours les commencements de cette session furent peu productifs; mais on semble bien résolu à poursuivre activement la besogne.

Le 2 décembre, par exemple, la séance commencée à 3 heures n'a été levée qu'à onze heures du soir. La plus grande partie de cette séance a été occupée à l'examen des subsides. M. Joly critiqua fortement la conduite du gouvernement à propos d'un item de \$5,000 proposées à l'augmentation de la bibliothèque du parlement. Il dit que c'est une folie de voter annuellement des sommes aussi considérables en faveur de cette bibliothèque. L'Hon. M. Chauveau répondit en faisant connaître les avantages que les membres retirent de cette collection d'ouvrages et repoussa habilement les insinuations de M. Joly. Enfin l'item fut voté.

Après discussions, les items suivants furent également adoptés; savoir: \$45,700 pour la Police provinciale; \$30,000 pour la maison de Réforme de St. Vincent de Paul; \$3,400 pour l'inspection des prisons; \$71,000 pour l'éducation supérieure; \$145,000 pour les écoles communes; \$8,000 pour les écoles des Municipalités pauvres; \$12,500 pour les Ecoles Normales; \$20,500 pour les salaires des Inspecteurs d'Ecoles; \$2,400 pour les journaux de l'Education; \$5,300 pour les Instituteurs en retraite; \$3,000 pour la Chambre des Arts et Manufactures; \$5,000 pour les écoles d'Artisans et d'Ingénieurs de Québec; \$50,000 pour les sociétés d'agriculture. Au sujet de cet item, M. Joly remarqua qu'il est d'absolue nécessité de faire de nouvelles dépenses pour améliorer l'agriculture dans les anciennes paroisses. L'Hon. M. Robertson, répondit qu'il serait favorable à l'introduction d'un item à cet effet dans les estimations supplémentaires. Les items suivants furent aussi adoptés: \$4,000 pour le Conseil d'agriculture; \$2,400 pour les Ecoles d'agriculture et \$20,000 pour l'immigration.

Le 3, L'Hon. M. Ouimet, présenta un bill relatif aux registres de l'Etat civil et donna les explications suivantes: En vertu de cette loi, tout ministre du culte qui aura reçu de son évêque l'autorisation de faire des mariages et des baptêmes aura par là même le droit de tenir des registres.

Puis la Chambre se forma en comité des subsides. L'item de \$90,000 pour les Chemins de Colonisation de première classe est présenté; mais sur une observation de M. Joly, la